



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2023

A l'ouverture de la séance à 20h30

Étaient présents : CROS Jean-Claude, HOCHART Danièle, LAINÉ Sébastien, LANOT Monique, LEGRAND Magda, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige.

Arrivées en cours de séance : MALAVAL Céline (20h38) et GENTILHOMME Céline (20h40)

Excusés ayant donné pouvoir : BOUDES Jean-Pierre pour PRUNIER Daniel, MATINEZ Charles-François pour SARROUY Edwige.

Excusé :

Était absente : DESCAILLAUX Arlette.

Adoption des PV des conseils municipaux du 24 novembre 2022 et 16 décembre 2022.

Délibération DEL23001 :

8000 Arbres par an pour l'Hérault

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la cession amiable et à titre gratuit, de la part du Conseil Départemental de l'Hérault, de 25 espèces d'arbres.

Délibération DEL23002 :

Travaux de voirie 2021 – Choix de l'entreprise

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise TP SONERM pour réaliser les travaux de voirie 2021 à hauteur de 127 483 euros HT.

Délibération DEL23003 :

Travaux de voirie 2022 – Choix de l'entreprise

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise TP SONERM pour réaliser les travaux de voirie 2022 à hauteur de 66 423.95 euros HT.

Délibération DEL23004 :

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement (dans la limite de ¼ des crédits inscrits au budget de l'année 2022), afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023 et d'assurer une continuité de fonctionnement, jusqu'à l'approbation du budget 2023.

Délibération DEL23005 :

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

À l'unanimité, le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, à raison de 16/35^{ème}.

Délibération DEL23006 :

Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

À l'unanimité, le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, à raison de 17.5/35^{ème}.

Délibération DEL23007 :

Création d'un emploi permanent à temps non complet

À l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi d'agent administratif permanent à raison de 24.5/35^{ème}.

Délibération DEL23008 :

Tableau des effectifs – Création ou suppression d'emploi

Création de poste – Adopté à l'unanimité

Questions orales :

Pas de questions orales.

Clôture de la séance à 21h45

Vu pour être affiché le 06/2/2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code Général des collectivités Locales.

Fait à la Boissière, le 06/02/2023,

Le Maire
Jean-Claude CROS

